

Le Compte Dépôt Solidarité CASDEN

Plus vous épargnez, plus votre taux d'emprunt diminue

LE COMPTE DÉPÔT SOLIDARITÉ, C'EST QUOI ?

C'est toute la philosophie de la CASDEN. Il incarne les valeurs de solidarité propres à la banque coopérative. C'est l'épargne de tous qui permet à chacun, lorsqu'il a un projet, de bénéficier de meilleures conditions d'emprunt. C'est la clé de voûte du programme 1, 2, 3 CASDEN s'inscrivant dans une relation de confiance réciproque entre vous et nous.

Vous épargnez aujourd'hui pour cumuler des points et mieux emprunter demain.

QUELS SONT SES AVANTAGES ?

- Un compte d'épargne non rémunéré, générant des points Solidarité
- Réservé aux sociétaires CASDEN en activité ou à la retraite
- Un accès à des prêts à taux extrêmement privilégié grâce à vos points Solidarité
- Un gain de 400 points Solidarité en parrainant un collègue

QUELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES ?

- **Nature** : compte d'épargne non rémunéré générant uniquement des Points Solidarités, réservé à tous Sociétaires CASDEN en activité ou à la retraite. Les points Solidarités peuvent être utilisés pour obtenir un crédit au meilleur taux CASDEN, et/ou être transmis à vos enfants ou à vos proches
- **Objectif** : l'épargne placée sur votre Compte Dépôt Solidarité CASDEN vous permet d'acquérir des Points Solidarité à hauteur de 115 % du montant de vos versements.
Avec "Atouts Solidarités", la CASDEN vous offre également :
 - 400 points à l'ouverture de votre 1er compte épargne Dépôt Solidarité
 - 200 points à la 1^{ère} mise en place d'un versement automatique sur ce compte
 - 200 points à la 1^{ère} domiciliation de votre salaire à la SBE
- **Fonctionnement** : il peut être ouvert plusieurs comptes Dépôt Solidarité CASDEN.
Pour un compte joint, les 2 titulaires doivent être sociétaires
 - **Versement initial** : 10 euros minimum. Pas de maximum
 - **Versements complémentaires** : libres ou programmés, d'un montant minimum de 10 euros
 - **Plafond** : illimité
 - **Disponibilité** : à tout moment
- **Niveau de risque** : nul
- **Durée** : illimitée
- **Calcul des points** : exemple : 1 000 € placés pendant un an vous rapportent 1 150 points Solidarité.
Les points ainsi obtenus sont calculés au jour le jour et comptabilisés à la fin de chaque mois et sont acquis définitivement même en cas de retrait de l'épargne
- **Frais d'ouverture, de tenue et de clôture** : néant
- **Fiscalité** : néant
- **Parrainage d'un collègue** : + 400 points Solidarité